

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 15 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 2 avril.

L'IMPÉRATRICE & toute la cour ont pris, le 26 du mois dernier, le deuil pour quatre semaines, à l'occasion de la mort du prince régnant d'Anhalt-Zerbst, frere de S. M., & général au service impérial d'Autriche, mort le 3 mars dernier, à Luxembourg, dans la 58^e. année de son âge. Comme ce prince n'a point laissé d'enfans, la branche de Zerbst a fini en sa personne, & ses biens ou possessions féodales passent, en vertu des constitutions germaniques, aux autres branches de la maison d'Anhalt.

M. d'Artois jouit ici de beaucoup d'agrémens par la maniere empresseée dont le reçoivent la cour & les particuliers : les principaux ministres & officiers de la cour lui donnent successivement de grandes assemblées & des soupers. Les jours sont déjà fixés pour les repas auquel il assistera chez les ministres comte d'Ostermann & Besborodko, le général Soltikoff, le comte de Stroganoff, les ministres de l'empereur & de Suede. Son départ de Pétersbourg semble dépendre de l'arrivée d'un courier attendu avec impatience de Londres, parce que les engagements où notre cour entrera avec les princes françois se régleront sur les opérations futures, à concerter de l'agrément du cabinet anglois. Le comte d'Artois est accompagné de l'évêque d'Arras, du comte d'Escars & du baron de Roll. Depuis sa venue sont encore arrivés ici messieurs de Vauban & plusieurs autres émigrés de la même nation.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, le 6 mai.

Suivant les dernières lettres de Constantinople, quatre dragomans ou interprètes françois ayant résigné leurs postes, sont entrés au service de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse & de l'Espagne : démarche qui portera un coup sensible au commerce de France.

Le grand seigneur voulant observer une stricte neutralité durant le cours de cette guerre, a fait remettre pour cet effet aux ministres des puissances chrétiennes un mémoire, dont la teneur porte en substance :

« La guerre actuelle entre la France & les puissances de Prusse, d'Autriche, d'Angleterre & de Hollande, faisant entrevoir des attaques par mer & par terre, tandis qu'il est notoire que toutes lesdites puissances ont des liaisons d'amitié

avec la sublime Porte, & que celle-ci est neutre dans la présente guerre : il est donc nécessaire de renouveler un ancien réglemeut de l'année 1194, qui revient à l'an 1780, lorsque quelques-unes de ces puissances étoient en guerre, en vertu duquel ces vaisseaux doivent s'abstenir des combats mutuels dans les ports de la Turquie, près des échelles, sous les canons de ses forteresses, & dans les lieux compris en-deçà de trois milles des côtes de la mer Blanche, tant en Asie qu'en Europe, &c. Que dans le cas d'action en pleine mer, entre les vaisseaux des puissances belligérantes, aucun des capitaines de la flotte ottomane, ni des commandans & autres officiers de mer, n'auroit à s'en mêler ni donner des marques de partialité en faveur d'un parti contre l'autre, &c.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

*(Extrait du Journal de Lyon).**De Lyon, le 9 mai.*

Aujourd'hui jeudi le banquet civique aura lieu, & les juges nommés par les sociétés jacobites s'assembleront. Vendredi & samedi les coupables seront jugés, & dimanche la guillotine....

Faut-il rire de pitié, faut-il courir aux armes pour combattre cette horde altérée de sang ?

Citoyens de Lyon, ne fuyez pas, ou tout est perdu ; ces hommes féroces regneront sur des décombres fumans. Ralliez-vous encore une fois, ralliez-vous auprès des autorités constituées ; courez aux armes, & force à la loi.

Les Marseillois vous dictent ce que vous avez à faire ; les Marseillois, dont la sainte énergie vengera la liberté de ceux qui la défigurent comme de ceux qui la combattent. La république une & indivisible, des loix sages & sur-tout exécutées ; voilà le vœu des républicains Marseillois. Voici ce qu'on nous écrit de cette ville, en date du 4 mai.

Il y avoit à-peu-près un mois que le maire & le procureur de la commune étoient en état d'arrestation au palais : on ne fait point encore positivement de quel crime on les accusoit ; on soupçonne le procureur de la commune de diverses dilapidations. Le maire est inculpé de sérocités & de vexations. Les nommés Savon, fameux dans l'histoire des Lanternes, coupable de mille crimes, Jourdan, si connu dans les annales d'Avignon, sont également incarcérés. Depuis un

mois les sections sont permanentes & s'assemblent souvent deux fois par jour; ce sont elles qui ont déjoué tous les complots liberticides.

Le président du département a gagné le large; il étoit de connivence avec les malveillans, & voyoit fréquemment ces commissaires conventionaux qui servoient sourdement le parti d'Orléans-Marat; ils n'ont pas réussi. On ne veut à Marseille aucune faction.

Les commissaires voyant qu'ils ne faisoient pas de prosélytes, partirent furtivement. Le bruit court qu'ils sont encore à Avignon; ils disent par-tout où ils passent que Marseille est en désordre, en contre-révolution. Jamais la ville n'a été aussi tranquille, aussi paisible. L'adresse que l'on signe aujourd'hui dans les 32 sections, prouve quels sont les sentimens des Marseillois; les sections sont fréquentées: la paix, la fraternité, la concorde qui y regnent, offrent vraiment un spectacle enchanteur. Au commencement de cette semaine, les 24 sections de la ville furent obligées d'envoyer à Aix deux commissaires par section, pour aller rétablir celles d'Aix, qui avoient été suspendues par les commissaires de la convention & les factions qui y regnent. Ces commissaires ne sont pas encore de retour; on fait cependant que les sections se rétablissent.

De Paris, le 15 mai.

Depuis hier il part d'ici plusieurs compagnies de volontaires pour l'expédition de la Vendée. Tous sont habillés; mais quelques-uns manquent encore d'armes. L'administration travaille avec un zèle infatigable à satisfaire sur ce point la juste impatience des généreux défenseurs de la patrie.

COMMUNE DE PARIS.

Du 13 mai.

Les contingens des sections sont presque par-tout au complet: ceux des sections de la République, des Tuileries & de l'Unité ont été admis à défilé dans la salle du conseil. Ces braves volontaires, impatientés de partir, n'attendent que des armes; ils manquent sur-tout de sabres. Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général a arrêté, 1°. que deux membres du conseil se transporteroient sur-le-champ au conseil exécutif & au comité de salut public, à l'effet de réclamer, au nom de la patrie en danger, toutes les armes qui sont à leur disposition; 2°. que le maire se concerteroit avec l'administration de police sur les moyens à prendre pour désarmer les gens suspects.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Suite de la séance du lundi 13 mai.

La convention entend la lecture de plusieurs lettres du général Custine. En voici la teneur:

Lettre du général Custine au duc de Brunswick, datée du 5 mai.

Quel a été mon étonnement d'apprendre du citoyen Corbeau, lieutenant-colonel de l'artillerie, que j'avois envoyé à Mannheim, que le capitaine Boos, du 96^e régiment d'infanterie, fait prisonnier, avoit osé se dire chargé de mission de ma part auprès des commissaires de la convention & du général commandant à Mayence, & que cette mission avoit pour but de les inviter à traiter par la reddition de cette ville.

Une semblable machination ne peut avoir été inventée que par quelques-uns de ces hommes dont les intrigues, dans toutes les cours de l'Europe ont précipité cette partie du monde dans la guerre la plus désastreuse à laquelle elle ait jamais pu se livrer, & j'augure trop de la grande ame de S. A. S. pour ne pas me persuader qu'elle voudra bien faire comprendre le capitaine Boos dans le premier échange, & de le faire remettre aux postes français, sous bonne & sûre garde, en m'en prévenant d'avance.

J'annonce avec franchise à V. A. S. que, trop blessé d'une semblable imposture, je ne laisserai pas ignorer à l'Europe une intrigue dont le but

froit de déshonorer le caractère que je crois avoir développé depuis le commencement de la révolution & de cette guerre. Il me seroit douloureux de ne pas avoir la possibilité d'établir en même tems l'opinion que j'ai eue jusqu'ici aux vœux du roi de Prusse & du duc de Brunswick.

(NOTA. J'ai cru jusqu'ici devoir croire assez à la vertu du duc de Brunswick & du roi de Prusse, pour ne pas les soupçonner capables de prendre part à une trahison aussi infâme. Voici le sens littéral de ces mots pour quiconque, doué d'une saine raison, voudra réfléchir un instant.)

V. A. S. a sans doute horreur de l'imposture & de l'homme capable de s'y livrer. D'après cette opinion, je ne doute qu'elle veuille bien faire donner des ordres pour arrêter le capitaine Boos.

(NOTA. Ce paragraphe ne fait que corroborer le sens réel de la phrase précédente.)

Quelle que soit la différence de la cause que je soutiens, & de celle à laquelle V. A. S. a prodigué (remarquez ce mot PRODIGUÉ; celui qui écrit voit attribué un sens à ce mot) ses grands talens, elle voudra bien rappeler que tous leurs moyens sont employés à soustraire 24 millions d'hommes à la cupidité, à la tyrannie & à la vexation de ceux qui s'étoient partagés le trésor de la France, qui se faisoient un jeu d'affliger toutes leurs patries par des dilapidations qui coustoient des sileurs ou du sang à l'artisan des villes & à l'infatigable habitant des campagnes.

(NOTA. Je demande si cette proposition de s'y peut prouver un homme attaché au régime de la monarchie, si elle n'est pas faite pour faire horreur à ceux même qui soutiennent une guerre injuste à l'instigation de ces vils & lâches déprédateurs.)

Si je dois succomber dans l'entreprise que j'ai formée d'être un des plus fermes appuis d'une aussi bonne cause, je le dis avec assurance, entouré d'ennemis au-dedans & au-dehors, j'aurais attendu par l'esprit d'aucun parti, mon caractère saura au moins arracher des sentimens d'estime des uns & des autres, & de ceux même qui, guidés par l'esprit de passion, ne peuvent entendre la voix de la plus saine raison.

J'espère d'obtenir celle d'un prince que sa sagesse, sa phil. sophie & l'amour qu'il porte aux peuples qu'il gouverne, appelloit à être le soutien de l'opprimé & le pacificateur du monde.

Le général en chef, CUSTINE.

(Les notes incluses dans cette lettre font partie du général Custine.)

Lettre du général Custine au président de la convention.

Du quartier-général de Weissenbourg, le 7 mai.

Citoyen-président, je ne puis commander les armées du Rhin & de la Moselle qui m'ont été confiées, après avoir perdu la confiance des citoyens Ruamps, Montaut & Soubrany, commissaires représentants du peuple; je ne puis douter que le premier n'ait apporté les préjugés les plus fâcheux & les moins mérites contre moi.

Ces trois commissaires, le 27 avril, m'ont traduit en jugement devant eux, en me donnant pour partie le lieutenant-colonel Orléans, l'un des plus sages & les moins recommandables de la république. Vous connoissez les moyens qu'il m'a fallu employer pour empêcher silence à ces perturbateurs.

Aujourd'hui, à mon retour d'un voyage que j'ai fait au Haut-Rhin pour les intérêts de la république, j'ai été fortement interpellé, en présence de nombre d'officiers de l'armée, par l'un de ces représentants, sur la lettre que j'ai écrite au duc de Brunswick. Tant que je n'ai été réduit qu'à l'interprétation de mes expressions, j'ai répondu avec modération; mais l'un de ces trois commissaires, auquel les autres ont applaudi, m'ayant accusé d'avoir développé, dans cette même lettre, des sentimens peu républicains, je ne puis plus, après une semblable injure, continuer à commander les armées de la république, & c'est pour son intérêt que je vous demande de me donner un successeur, car je ne puis plus commander les troupes de la république que les délégués m'ennoient qu'ils me refaient leur estime, & ce seroit avilir le poste auquel m'avoit élevé votre confiance, si, par ambition, je gardois celui dans lequel de pareils discours finissent par m'ôter tous les moyens de le pouvoir remplir.

Je n'institute que sur l'impossibilité de remplir des fonctions que je desirois me voir ôter. Je n'en forme pas des vœux moins ardens pour la gloire des armes de la république. Jusqu'au dernier moment je ne négligerai rien pour réunir la confiance des représentants-commissaires aux talens nécessaires pour assurer vos succès; mais je dois vous prévenir qu'il est nécessaire de me faire remplacer au plutôt: j'attends mon successeur, je l'instaurerai de tous mes plans.

(Signé) CUSTINE.

Autre lettre du général Custine.

Du quartier-général de Weissenbourg, le 7 mai.

Hier 6, le général de brigade d'Hilliers fit partir le 5 du courant, au général de l'avant-garde, Landremont, que, devant faire entrer des troupes dans la place de Landau, il étoit nécessaire de faciliter cette opération, & occupant l'ennemi d'un autre côté.

En conséquence, hier matin, 6 du courant, le général de l'avant-garde fit ses dispositions pour aller attaquer les ennemis dans le village d'Hilliers.

senheim, & au lieu de faire une simple feinte d'attaque, il se décida à agir offensivement.

Le général Landremont se mit en marche à cinq heures du matin avec le général de brigade Ceriziat ; la colonne étoit composée de 60 chevaux de cavalerie légère, de 600 hommes d'infanterie légère, d'une demi-compagnie d'artillerie volante, & de deux pièces de canon attachées aux grenadiers.

Une colonne arrivée au pont qui conduit sur les routes d'Hains, d'Herxheim, les dispositions d'attaques furent faites par le général Landremont. Le général Ceriziat eut la colonne de droite, composée de 100 chevaux, de 300 grenadiers, avec les deux pièces de canon ; le citoyen Delmas, chef de bataillon de la Correz, eut le commandement de l'infanterie légère.

Le général Ceriziat eut ordre de se diriger sur Herxheim, par le village de Hains, de se cacher dans les bois, en ne montrant que de la cavalerie, & de ne seconder l'attaque en marchant sur le village, que lorsque l'affaire seroit bien engagée.

Les ordres donnés par le général Landremont, il tourna le village d'Herxheim par la gauche, mais avant que d'avoir pu faire un feu d'artillerie & de mousqueterie, ce qui obligea le général Landremont à se porter avec une vitesse extrême sur le village d'Herxheim qu'il enveloppa, faisant tête à la cavalerie ennemie, & tirant avec l'artillerie volante sur la colonne d'infanterie qui déboucha du village, & se retira en désordre à travers une prairie fort marécageuse ; alors les chasseurs de ligne & le détachement de la Correz entrèrent dans le village avec leur impétuosité ordinaire, & en chassèrent les ennemis à la bayonnette. Pendant le tems de cette attaque, les ennemis vinrent en force & si nombreux, qu'il fallut penser à la retraite ; c'est le parti que prit le général Landremont, & qu'il exécuta avec ordre & intelligence.

Nos troupes se font conduites avec une valeur digne de vrais soldats républicains. La perte des ennemis peut aller à 250 hommes. Nous avons perdu le citoyen Fouchi, capitaine au 1^{er} régiment de dragons, un chasseur à cheval, deux hussards & deux chasseurs du Rhin.

Signé, CUSTINE.

Après la lecture de ces pièces, Cambon déclare que la démission de Custine, dont on étoit déjà instruit, a dérangé les vues du comité de salut public, qui doit faire à cet égard un rapport séante tenante.

Le ministre de la guerre transmet à la convention deux lettres qui lui ont été adressées par le général de division O-Moran, de Dunkerque, le 7 mai. — Dans la première de ces lettres, le général de brigade Richardot fait part à O-Moran des détails d'une action vers Proven & Rouffe-Bruggé, pour faciliter l'attaque de Poperingues, dirigée par le général Stentenoffen : Richardot, après avoir débâché trois cents Hollandais & cinquante hussards de derrière les haies d'un chemin de traversé, & leur avoir fait perdre quelques hommes, a dépassé le village de Proven, & s'est avancé vers Rousbrugge : les ennemis, chargés à la bayonnette, ont encore pris la fuite, & ont coupé les ponts pour se mettre à l'abri : des planches, posées sous la protection d'un feu très-vif, ont facilité le passage de nos troupes, qui se sont emparés de Rousbrugge. Nous n'avons eu que deux hommes légèrement blessés ; la terre est jonchée d'hommes & de chevaux tués à l'ennemi ; nous lui avons fait vingt-huit prisonniers, parmi lesquels est le commandant ; nous avons pris aussi dix chevaux. — Dans la seconde lettre, le général Stentenoffen rend compte à O-Moran de l'attaque sur Poperingues : son plan étoit de cerner & d'enlever un corps de trois cents hommes répandus dans les petits postes ; une négligence d'exécution l'a fait manquer : une voiture chargée de planches pour jeter sur la petite rivière en avant de Saint-Laurent, devoit suivre la colonne pendant la marche ; on ne l'a pas trouvée lorsqu'on en a eu besoin. Nous avons fait quelques prisonniers ; nous n'avons eu que trois blessés & un homme tué par nos propres gardes.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur la constitution : Condorcet prend la parole ; il peint avec force les dangers qui nous menacent, & la nécessité de fonder sur des bases solides un gouvernement républicain : il propose de décréter que, si le plan de constitution, d'ici au mois de novembre, n'est pas prêt à être soumis à la sanction du peuple, les assemblées pri-

maires nommeront à cette époque de nouveaux représentants.

— Un grand nombre de membres crient : *aux voix*. — Thuriot attaque vivement le projet de Condorcet ; il rappelle à ses collègues le serment qu'ils ont fait de présenter au peuple une constitution, ou de mourir à leur poste ; il demande que, dans un appel nominal, chaque membre déclare s'il se croit capable de concourir aux travaux de la constitution, même au milieu des orages ; & que ceux qui répondroient par la négative soient remplacés par leurs suppléans. — Sur la motion de Lafource, la convention décrète que le discours de Condorcet sera imprimé, & son projet discuté vendredi prochain.

La commission des six présente la série de 14 questions constitutionnelles à résoudre : cette série est adoptée. La première question concernoit la division du territoire ; on a proposé de la faire précéder de celle-ci : *Le gouvernement sera-t-il représentatif ?* La discussion s'établit, & sur le fonds, & sur l'ordre de ces deux questions ; elle est interrompue.

Malarmé, au nom du comité des finances, fait rendre un décret relatif à la demande de la section du Panthéon-François : le trésor public avancera à cette section 150 mille livres, sous la soumission de 20 citoyens de la section pour le remboursement.

La section des Tuileries présente ses volontaires, dont le nombre excède le contingent ; elle demande une avance de 70 mille livres pour leur départ. Accordé avec les mêmes conditions.

Le général Santerre paroît à la barre ; il annonce que 12 à 15 mille hommes vont sortir de Paris pour aller dans la Vendée avec 80 pièces de canon & des munitions de tout genre ; il dit que l'armée de la république, forte de 100 mille hommes, après avoir anéanti les contre-révolutionnaires conduits par les d'Autichamp, les Broglie, les Bouillé & les Lambesc, pourra aisément descendre en Angleterre pour y faire un appel au peuple. Santerre propose, sur l'instruction & l'armement des volontaires, plusieurs mesures qui sont renvoyées au comité de salut public.

Delmas présente le tableau des états-majors récemment formés : parmi les officiers-généraux de cette promotion, on remarque plusieurs députés, comme Dubois-Crancé, Gaspardin, Châteauneuf-Randon, Albitte, Aubry, &c.

Généreux déclare ne pouvoir donner son approbation à une liste où il voit les noms de plusieurs aristocrates. — Vergniaux & Billaut-Varennes observent que les députés peuvent bien avancer en grade par droit d'ancienneté, mais ne peuvent être en activité de service. — D'après ces observations, l'on décrète, 1^o. que le tableau sera imprimé, & que les réclamations seront adressées au comité de salut public ; 2^o. que les membres de la convention, compris dans la promotion, ne pouvant avancer que par ancienneté, & ne pouvant être en activité tant qu'ils sont partie du corps législatif, seront tenus de faire une option qui portera sur l'exercice seulement, & non sur le grade.

Une lettre particulière de Choudieu, datée d'Angers, annonce que les rebelles n'ont fait aucun progrès depuis la prise de Thouars ; à l'aide de la terreur panique qu'ils avoient inspirée, ils eussent pu s'emparer de Saumur. Ligonier a fait arrêter le traître Quétineau. Choudieu, à la fin de sa lettre, semble se plaindre de son collègue Carra. Renvoyé au comité de salut public.

Barrère donne lecture d'une lettre des commissaires de la convention à Valenciennes : voici l'extrait de cette lettre, datée du 11 mai :

« Vous avez très-bien jugé que nous attendons avec grande impatience la nomination d'un général pour l'armée du Nord.

Ce n'est pas sans peine que nous voyons différer encore cette nomination, vu la difficulté des circonstances qui nous environnent. Nous vous observons que si, dans le nombre des officiers-généraux de cette armée, nous en eussions connu un capable de remplacer Dampierre, nous vous l'aurions désigné. Nous pensons que si, dans tous les cas, on doit choisir un général qui réunisse l'expérience à la théorie, qui jouisse d'une grande réputation militaire, qui soit capable de conceptions vastes & hardies, qui sache enfin mettre à profit les moindres circonstances pour le succès de nos armes, ce doit être principalement dans cette occasion. Nous sommes en face d'une armée qui se grossit de jour en jour, & qui est hérissée de redoutes. Condé est prêt de tomber au pouvoir de l'ennemi, s'il n'est promptement secouru. Il nous faut un général qui ait la confiance des troupes, par laquelle il peut tout entreprendre. L'armée ne désigne aucun des officiers-généraux qui y sont à présent; elle demande Cusine; c'est sur-tout depuis la mort de Dampierre que son vœu a été fortement prononcé en faveur de ce général: si vous ne pouvez le lui accorder, il lui en faut un autre de cette espèce.

Barrere observe que le comité, sans attacher de l'importance à la lettre écrite par Cusine à Brunswick, a examiné la conduite de ce général depuis le commencement de la guerre, & a remarqué que de tous les généraux c'est celui qui a le mieux maintenu la discipline, qui a établi le meilleur ordre de comptabilité, qui a envoyé avec le plus d'exactitude les états de revue, qui a fait le plus d'efforts pour la circulation des signaux chez l'étranger, qui s'est conduit enfin avec le plus de loyauté & de franchise. Barrere ajoute que le comité a cru devoir approuver l'arrêté du conseil exécutif dont voici la substance:

« 1°. Le ministre de la guerre enverra un courier extraordinaire au général Cusine, pour lui porter l'ordre de quitter l'armée du Rhin, & de se rendre au quartier-général de l'armée du Nord, dont il prendra le commandement, ainsi que de celle des Ardennes. 2°. Il lui sera donné connoissance du plan d'attaque. 3°. Le général Houchard commandera provisoirement les armées du Rhin & de la Moselle.

La convention ratifie cet arrêté du conseil-exécutif.

Le département des Landes a requis les tailleurs, cordonniers, ferruriers, armuriers & forgerons de travailler sans relâche pour l'armement & l'équipement des volontaires; il a requis pareillement les citoyens qui ont des habits bleus de les céder moyennant indemnité. (Mention honorable & approbation).

Le département de l'Hérault vient de prendre un nouvel arrêté que tous les départemens de la république s'empresseront encore d'imiter, comme l'a déjà fait celui du Cantal: cet arrêté porte, que la culture des terres & les récoltes appartenantes aux citoyens qui se sont consacrés à la défense de la patrie, seront faites aux dépens des citoyens aisés: une taxe imposée sur les riches pourvoiera aussi à l'entretien des femmes & des enfans des volontaires qui n'ont pas de fortune. — Cet arrêté, vivement applaudi, est converti en loi.

La section du Finistère se plaint de n'avoir pas été visitée par les commissaires de la convention; elle accuse d'impéritie ou de trahison le conseil exécutif, demande une prompt vengeance des traitres, annonce que son contingent est prêt, & sollicite une avance pour en armer, habiller & équiper les

volontaires. — La convention charge ses comités de la guerre & des finances de fixer la quotité de cette avance.

Séance du mardi 14 mai.

Les administrateurs du département de Seine & Oise demandent à être autorisés à faire des avances, à titre de secours, aux femmes & aux enfans des volontaires de ce département, & à prendre les sommes dont il aura besoin sur le produit de la vente des biens des émigrés. Renvoyé au comité des finances.

Un secrétaire fait lecture de plusieurs dépêches. Les commissaires à Lille écrivent, à la date du 11 mai, pour transmettre à la convention la suite du rapport du général Lamarche. Il en résulte que ce général, après avoir combiné un plan d'attaque, donna ordre au général Chaumont de se porter vers le camp de Maulde, avec un camp de 4 mille hommes. Ce corps est resté, pendant plusieurs heures, attaqué d'une vive canonnade.

Les commissaires de Valenciennes écrivent, en date du 11 mai, qu'ils ont destitué le citoyen Sillery, aide-de-camp du général Dampierre. Cet exemple de sévérité, disent-ils, apprendra aux officiers à observer les premiers ordres & la discipline. Ils font passer en même tems un rapport de l'adjudant-général Guillemain au général en chef, une lettre du prince de Cobourg, & la réponse que lui a fait le général Lamarche.

Dans son rapport, l'adjudant-général Guillemain dit que par la faute du 19^e bataillon de la Charente, qui s'est laissé surprendre, il n'a pu conserver le terrain qu'il avoit pris sur l'ennemi, & que les troupes ont repris leurs anciens postes. Il fait le plus grand éloge d'un officier de grande mémoire, qui est infatigable, & du lieutenant-général Bélièvre, qui mérite un grade plus élevé pour les grands talens qu'il a développés.

Dans une lettre datée de Tongres, le prince de Cobourg écrit que le ministre Lebrun l'a sommé avec menaces de faire restituer le capitaine Lecointre qui m'a été remis, dit-il, avec cinq autres personnes comme des assassins. Il dit que ces menaces ne l'effrayent point, & que ce n'est pas là ce qui l'engage à faire reconduire le capitaine Lecointre jusqu'aux postes avancés pour le remettre aux François.

Il invoque les mêmes principes d'humanité & du droit des gens que Lebrun a invoqué, pour réclamer l'élargissement de 1400 Autrichiens qui gémissent, dit-il, dans les fers, & deux vieillards détenus à Lille, l'un est le bourgmestre de Bruges.

Le général Lamarche a répondu à cette lettre par une autre datée du quartier-général de Valenciennes, le 11 mai.

Le général Lamarche écrit au prince de Cobourg, qu'il remplira toujours loyalement les engagements qu'il aura contractés, parce qu'il est d'une nation qui aime à tenir sa parole. Il lui représente que le capitaine Lecointre n'auroit pas dû être considéré comme prisonnier de guerre, puisqu'il a été livré par la trahison de Dumouriez, que vous auriez dit-il, mépriser & rebuter avec horreur, au lieu de l'accueillir comme vous avez fait.

Il lui reproche ensuite les pillages & l'incendie que les troupes commettent journellement, & se plaint de ce qu'il tolère ces attentats préjudiciables aux malheureux habitans des campagnes. Il termine par prévenir qu'il va transmettre toutes ses réclamations au ministre de la guerre.